

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UPVD et NEOSUP s'unissent pour étoffer l'offre de formation dans le domaine de la santé

Mardi 26 novembre, le Pr Yvan Auguet, président de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) et de la Fondation UPVD, et Éric Maso, directeur de l'école NEOSUP ont signé une convention qui va permettre l'ouverture d'une nouvelle licence professionnelle à la rentrée 2025.

Accessible à des étudiantes et étudiants titulaires d'un Bac + 2, cette formation professionnalisante, qui se déroulera en une année, préparera aux métiers de la santé, à travers un parcours «Nutrition et alimentation du sujet âgé». La licence proposera des enseignements théoriques dispensés par des enseignants-chercheurs de la faculté des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) de l'UPVD, des enseignants de NEOSUP, école spécialisée dans les métiers de la santé depuis près de 30 ans, et des travaux pratiques encadrés par des professionnels du secteur (médecins, soignants, ...).

Avec le vieillissement de la population, la notion du «bien vieillir» est au cœur des préoccupations de la société et la médecine du grand âge n'est plus uniquement curative, elle est aussi préventive. La nutrition et la diététique sont des thématiques majeures dans la prise en soins de nos aînés.

Avec l'ouverture de cette licence professionnelle, NEOSUP poursuit son partenariat avec des universités françaises (Paris-Saclay, Montpellier), permettant également à l'UPVD d'étoffer son offre dans les filières du soin. Cette formation de niveau Bac + 3, dans cette filière, est unique en Occitanie, renforçant ainsi l'attractivité du territoire et permettant de répondre aux besoins croissants de professionnels dans les différentes structures accueillant des personnes âgées.

**26
NOV.
2024**



Contact presse

Benjamin Héraut

Directeur de la communication

☎ 06 85 38 81 70 | 04 68 66 21 23
✉ benjamin.heraut@univ-perp.fr
✉ sec-comm@univ-perp.fr

Cannelle Courtial

Chargée de communication

☎ 06 74 98 02 86 | 04 68 66 21 23
✉ cannelle.courtial@univ-perp.fr
✉ sec-comm@univ-perp.fr

univ-perp.fr

